



Des décisions de justice vindicatives qui prouvent que l'État britannique veut la mort d'Assange

Par [Thomas Scripps](#)

Mondialisation.ca, 10 avril 2020
[WSWS.org](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Services de renseignements](#)

Lors d'une audience dans un tribunal de Londres mardi, la juge de district Vanessa Baraitser a déclaré que le simulacre de procès en vue de l'extradition de Julian Assange se déroulerait en mai. Et ce, malgré que la Grande-Bretagne soit en confinement national et que la pandémie de coronavirus se propage rapidement dans le système carcéral du pays.

La décision de Baraitser est la deuxième en quinze jours mettant en danger la vie et la sécurité d'Assange et met en évidence la parodie de justice montée contre lui.

Le 25 mars, elle avait rejeté une demande de mise en liberté sous caution présentée par l'équipe juridique d'Assange et qui expliquait en détail la menace «très réelle» et potentiellement «fatale» que la pandémie de coronavirus faisait peser sur sa santé.

Assange est en détention préventive à la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres. Il risque l'extradition vers les États-Unis, où il serait condamné sur la base de fausses accusations d'espionnage et emprisonné à vie pour avoir dénoncé des crimes de guerre et violations des droits de l'homme par des gouvernements américains successifs.



Des manifestants brandissent des banderoles devant la Westminster Magistrates Court à Londres, le lundi 13 janvier 2020. (AP Photo/Kirsty Wigglesworth)

WikiLeaks publia la vidéo «Meurtre collatéral» il y a exactement dix ans. Des millions de personnes du monde entier ont regardé avec horreur ces images de forces d'occupation américaines perpétrant le meurtre aveugle de civils irakiens non armés et deux journalistes.

Depuis, les États-Unis et leurs alliés – dont la Grande-Bretagne et l’Australie – ont poursuivi Assange. Ils sont déterminés à le faire taire à jamais dans le cadre de leur marche vers des régimes autoritaires, de l’imposition de nouvelles provocations militaires et d’une austérité de masse exigée par une oligarchie financière criminelle.

On a systématiquement détruit la santé d’Assange par une décennie de détention arbitraire. En mai dernier, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Nils Melzer, a constaté qu’Assange présentait des symptômes médicalement vérifiables de torture psychologique, résultant d’une persécution longue de dix ans.

Le fondateur de WikiLeaks est atteint d’une maladie pulmonaire chronique qui le rend particulièrement vulnérable aux maladies respiratoires ainsi qu’à une foule d’autres problèmes médicaux.

Depuis novembre dernier, le groupe «Doctors for Assange», composé de plus de 200 professionnels de la santé du monde entier avertit qu’Assange pouvait mourir en prison parce qu’on lui a refusé des soins médicaux adéquats. Les autorités britanniques ont rejeté leur demande de transfert à un hôpital universitaire.

Dans une lettre ouverte écrite le mois dernier, Doctors for Assange déclare: «La vie et la santé de Julian Assange courent un risque grave dû à sa détention arbitraire pendant cette pandémie. Le danger ne fera que croître à mesure que le coronavirus se répandra».

S’exprimant au nom du groupe, le Dr Stephen Frost a déclaré au «World Socialist Web Site»: «Les médecins doivent partir du fait que M. Assange est gravement immuno-déprimé. Il court donc un risque considérablement accru de contracter le coronavirus et d’en mourir dans n’importe quelle prison, mais tout particulièrement dans une prison comme Belmarsh. Chaque jour supplémentaire d’incarcération de M. Assange à la prison de Belmarsh constitue un danger accru pour sa vie».

D’innombrables organisations de défense des droits de l’homme ont averti que les prisons du Royaume-Uni étaient des «bouillons de culture» pour coronavirus. Si Assange devait rester en prison, a déclaré l’avocat de la défense Edward Fitzgerald QC il y a deux semaines, il serait «sérieusement mis en danger dans des conditions auxquelles il ne peut échapper».

La juge Baraitser a cependant jugé que «la pandémie mondiale... ne justifiait pas la libération de M. Assange». Elle n’avait «aucune raison de ne pas faire confiance» aux conseils du gouvernement sur la protection des prisonniers contre le virus, étant «à la fois fondés sur des preuves, faibles et appropriés».

Lorsque que la juge a rendu ce jugement, 19 prisonniers dans 12 prisons différentes avaient déjà testé positifs pour le virus et 4.300 membres du personnel pénitentiaire s’étaient auto-isolés, dont une centaine à Belmarsh.

Au moment où elle présidait l’audience d’Assange mardi, il était connu que 107 prisonniers avaient été infectés dans 38 prisons différentes, ce qui signifie que le virus était confirmé présent dans au moins un tiers des prisons d’Angleterre et du Pays de Galles. En outre, 1.300 autres prisonniers s’étaient auto-isolés. Des trois principales prisons où des cas furent signalés, deux se trouvaient à Londres, à savoir Wandsworth (11) et Thameside, situé juste à côté de Belmarsh (7). 9 prisonniers seraient morts après avoir attrapé le virus, dont un détenu de Belmarsh.

Révélant son intention de libérer plusieurs milliers de prisonniers à faible risque à la fin de la semaine dernière, le gouvernement britannique a fait cette déclaration stupéfiante: comme Assange «ne purgeait pas de peine de prison», on ne le considérait pas comme éligible. On ne peut en tirer qu'une seule conclusion: le fondateur de WikiLeaks est maintenu en prison avec l'intention délibérée de l'exposer à une maladie mortelle.

À l'audience de mardi, les avocats d'Assange ont demandé que la prochaine phase de la procédure d'extradition, qui devait commencer le 18 mai, soit reportée. Ils ont détaillé la situation orwellienne à laquelle est confronté leur client dans des conditions de confinement général.

Fitzgerald a expliqué que les contacts d'Assange avec son équipe juridique, déjà minimes, avaient été réduits encore plus. Ses avocats n'étaient «pas en mesure de communiquer raisonnablement avec lui pour le moment». Ils ne pouvaient pas lui rendre visite en prison du tout, ni le rencontrer par vidéo, et n'avaient pu passer que quelques appels téléphoniques avec leur client. La défense d'Assange se faisait donc aujourd'hui en grande partie par la poste, ce qui n'était pas sûr et prenait des semaines pour arriver.

Il n'y avait aucune chance que l'audience d'extradition se déroulât de manière équitable tant que les restrictions liées à l'épidémie et au confinement se poursuivaient et qu'Assange, les témoins, les équipes juridiques, la presse et le public ne pouvaient y assister en personne.

En tout cas, poursuit Fitzgerald, Assange était trop malade pour participer en toute sécurité à la procédure, même virtuellement. Afin d'accéder à la liaison vidéo à Belmarsh, il devait se déplacer dans la prison, faire la queue avec d'autres personnes et utiliser des installations communes - autant de possibilités de contracter le coronavirus. Compte tenu de l'état de santé d'Assange, a déclaré Fitzgerald, cela serait injuste de le faire comparaître ainsi.

Baraitser est restée impassible. Elle a dit qu'elle avait l'intention de s'en tenir à la date du 18 mai et d'entendre autant de preuves que possible alors, avec la participation de témoins par liaison vidéo si nécessaire.

Non seulement le gouvernement britannique refuse d'accepter la pandémie comme motif d'une mise en liberté sous caution, il ne la laissera pas non plus perturber le calendrier de sa parodie de procès. S'il ne réussissait pas à faire qu'Assange meure en prison, aucun souci pour la prétendue équité de la procédure judiciaire ne les empêchera d'envoyer Assange, comme prévu, dans une prison américaine, ce qui reviendra à une restitution extraordinaire. Dans une situation dépassant ce que Franz Kafka aurait pu imaginer, toute l'audience d'extradition peut se faire sans la présence, non seulement de l'accusé mais encore de ses avocats et de ses témoins!

Montrant le caractère totalement vindicatif de la campagne menée contre Assange, la juge Baraitser a également insisté sur la levée des restrictions sur l'information interdisant de nommer publiquement la compagne d'Assange et ses enfants. Le fondateur de WikiLeaks a cherché à préserver leur anonymat pour assurer leur sécurité.

Baraitser a affirmé avec cruauté qu'il n'y avait «aucune preuve» que la partenaire d'Assange serait victime de harcèlement si son nom était révélé, ou qu'une agence des États-Unis souhaiterait s'en prendre à elle ou à ses enfants. Elle a eu le culot de prétendre

que sa décision était motivée par le «grand intérêt du public» à une «information précise» sur l'affaire. Comme elle le sait parfaitement, Assange a été calomnié et les médias bourgeois ont délibérément déformé l'affaire pendant une décennie. La divulgation du nom de sa partenaire est destinée à jeter de l'huile sur le feu.

Ces actes de franche criminalité sont commis dans des conditions où l'attention du monde est concentrée sur la pandémie de coronavirus et la réaction criminelle des gouvernements de partout. Mais on ne peut laisser les conséquences du virus couvrir l'escalade de l'agression virulente contre le journaliste le plus important du 21e siècle.

La pandémie nous a montré que l'accès du public à des informations vraies et exactes est une question de vie ou de mort. Dans tous les pays, les travailleurs sont confrontés à des gouvernements et des sociétés qui ont menti systématiquement sur les implications de crise sanitaire publique ayant débuté en décembre dernier, aidés par des médias corrompus et soumis.

Assange a fondé WikiLeaks pour défendre le droit du public à l'information. Il a réalisé cet engagement avec courage, suscitant l'inimitié des gouvernements impérialistes et de leurs laquais politiques et médiatiques dans le monde entier. C'est le moment d'acquitter la dette.

Ce samedi, il y aura un an qu'Assange a été illégalement expulsé de l'ambassade d'Équateur à Londres, où il était réfugié politique, et brutalement arrêté par la police britannique. Les événements de l'année écoulée ont incontestablement démontré que l'objectif de toute l'opération menée contre le fondateur de WikiLeaks est rien moins que sa destruction psychologique et physique.

Il faut sonner l'alarme: il y a péril imminent pour la vie d'Assange. Son sort dépend de la construction d'un mouvement de masse de la classe ouvrière internationale pour sa libération immédiate et inconditionnelle. Rejoignez ce combat dès aujourd'hui!

Thomas Scripps

Article paru d'abord en anglais, WSWWS, le 8 avril 2020

La source originale de cet article est wsws.org

Copyright © [Thomas Scripps](http://ThomasScripps.com), wsws.org, 2020

Articles Par : [Thomas Scripps](http://ThomasScripps.com)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien

vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca